



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 JUILLET 2020

MAIRIE DE BELLEFOND

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 16 juillet 2020, s'est tenu le 20 juillet à l'Espace de Rencontres et de Loisirs.

**Présents** : MM ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, BRASSAC Philippe, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MELUNIER Philippe, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie  
**Procurateur** : GRANJON Damien à LEDERMAN Michel, MORLAND Laure à BABIN Valérie, GAUDRY Mireille à LEDERMAN Michel.  
**Secrétaire de séance** : BRASSAC Philippe

Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour la restauration de la fontaine du village. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### 1) Acquisition parcelle bâtie et demandes de subventions :

Le Maire présente le projet de création d'une maison de santé sur la parcelle située au n°6 rue de Ruffey, comprenant une maison et une grange attenante (parcelle cadastrée AD 377, d'une superficie de 567m<sup>2</sup>).

Il précise que les médecins et infirmières du village considèrent qu'il s'agit d'un très beau projet et sont prêts à y prendre toute leur part.

Le Maire remercie la commission travaux qui a beaucoup travaillé pour définir la faisabilité d'un tel projet et la commission finances qui a pu inscrire au budget d'investissement les crédits nécessaires.

Le Maire précise en outre que l'acquisition de la propriété mitoyenne de la grange située au 4 rue de Ruffey, permettra d'améliorer l'aménagement des logements au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage, qui pourront disposer d'ouvertures au sud.

Le prix d'acquisition est de 280 000 € HT, en accord avec l'estimation du domaine (276 000 € plus ou moins 10 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire propose en parallèle de solliciter les collectivités pour obtenir les subventions le plus élevées possibles. Cette proposition est validée à l'unanimité.

### 2) Projet rue de Ruffey : Demandes de subventions

Le Maire présente le projet d'aménagement de la grange située au n°4, rue de Ruffey.

Il précise que le rez-de-chaussée comprendra des locaux de 81m<sup>2</sup> pour les services techniques de la commune : Le coût prévisionnel est de 172 038 €.

A côté, un logement T3 avec accessibilité handicapés sera aménagé.

Au 1<sup>er</sup> étage, deux logements T4 sont prévus

Au 2<sup>ème</sup> étage, deux logements T3 seront aménagés.

Ce sont ainsi, avec les parties communes, 590 m<sup>2</sup> de logements locatifs qui sont prévus dans le projet.

Le coût prévisionnel est estimé à 1 394 000 € HT.

Le Maire remercie vivement la commission travaux qui a beaucoup apporté dans les échanges avec le cabinet d'architecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité et sollicite les différents financeurs pour l'obtention des subventions les plus élevées

### 3) Clôture du budget annexe « Lotissement des Vignes »

Par délibération du 13 janvier 2014, le conseil municipal avait approuvé la création du lotissement « Les Vignes »

L'ensemble des travaux étant terminés et la vente des lots ayant été complètement réalisée, il est donc proposé de clôturer le budget après avoir annulé le stock restant d'un montant de 15 890.90 € (équipements collectifs) pour le transférer dans le patrimoine de la commune.

Les équipements collectifs entrant dans le patrimoine sont enregistrés à titre gratuit par opération d'ordre non budgétaire. Ces opérations comptables non budgétaires sont réalisées par le comptable assignataire de la commune.

Le solde de l'opération, excédent s'élevant à 580 591.73 € sera transféré au budget primitif de la commune.

### 4) Restauration de la fontaine.

Le Maire indique que la fontaine peut être restaurée pour un coût modique :

- Dépose et repose : entreprise FJ métallerie pour 670 € HT
- Décapage, grenailage, thermolaquage : entreprise ABSP pour 700 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis en vue de la restauration de la fontaine.

### 5) Commission Communale des impôts directs

L'article L 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune de moins de 2000 habitants il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Ces 12 commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est demandé de proposer 24 personnes dont 12 seront choisies.

En accord avec les élus du Conseil municipal, une liste de 24 noms a été établie.

Le Maire propose que cette liste soit transmise à l'administration. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) **Commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)**

En deçà des seuils européens, 214 000 € (fournitures et services) et 5 350 000 € (travaux) la collectivité peut passer ses marchés et accords-cadres selon une procédure adaptée dont les modalités sont déterminées librement dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique,

Le rôle de la commission consultative MAPA sera de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires. En aucun cas elle n'attribuera le marché public.

Après appel à candidature, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder par vote à bulletin secret :

Ont été élus :

**3 titulaires :**

AVIET Thierry (15 voix)  
MARZI Gilles (15 voix)  
ADAM Bernard (15 voix)

**3 suppléants :**

ARMENJON Frédéric (15 voix)  
MATHYS Rose-Marie (15 voix)  
RODRIGUES Philippe (15 voix)

Le Maire est président de droit.

7) **Désignation des délégués du Comité National d'Action Sociale**

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, nomme les délégués au CNAS :

- Délégué des élus : BORNIBUS Emilie
- Délégué des agents : VADOT Virginie

8) **Agrément Service Civique :**

Le Service Civique crée par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une période de 6 mois à un an auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Le Maire propose d'accueillir, par le biais d'un agrément demandé à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésion sociale, un jeune en service civique qui sera missionné dans le domaine de la Jeunesse en vue d'accompagner les activités pour les enfants du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'accueillir un jeune en service civique volontaire,
- d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la DRJSCS et de signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire,
- de prévoir la dépense correspondante au budget communal pour le versement de la contribution financière mensuelle de la commune s'élevant à 107,585 € mensuel

9) **Subventions associations**

Le Maire propose de reconduire à l'unanimité les subventions et cotisations 2019 et d'ajouter une subvention de 250 € pour l'association des parents d'élèves.

Société Protectrice Animaux	441.50 €
Association des Maires de Côte d'Or	180.13 €
CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)	173.20 €
Tennis Club de Bellefond	400.00 €
Foyer Rural et Culturel de Bellefond	500.00 €
Comité de Jumelage de Bellefond	300.00 €
Association des Parents d'élèves de BELLEFOND-APE	250.00 €
FNACA	50.00 €
Fondation du Patrimoine	75.00 €
Association des Amis de la BDP	91.00 €
Association Française des Communes d'Europe	90.00 €
Bourgogne Assistance Course	100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les sommes octroyées aux diverses associations ci-dessus désignées.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Michel LEDERMAN fait le point sur les travaux du rond-point. Le planning des travaux est respecté. Un passage alterné est instauré du 23 juillet jusqu'à mi-août.  
La fin des travaux est prévue pour fin août. La départementale sera coupée 2 nuits pour la pose de l'enrobé.  
Il a été signalé quelques non respects des règles élémentaires de prudence avec le passage de piétons, vélos et scooters sur le chantier.
- Vacances apprenantes : 5 inscrits en stage réussite du 24 au 28 août. Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h38

  
Le Maire,  
Philippe MEUNIER

